

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 2 mai 2017 :

Au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, une subvention globale de 12 933 € sera répartie entre la Communauté de communes Privas Centre Ardèche, la Communauté de communes Val'Eyrieux et la commune de Saint Sauveur de Montagut.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 463,32 € sera attribuée à la crèche « L'île aux enfants » au Cheylard (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Au titre des aides accordées aux étudiants en médecine, afin de favoriser leur installation en milieu rural, une subvention totale de 8 800 € sera répartie entre quatre étudiants qui effectueront leur stage auprès de 6 médecins du canton.

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'eau », une subvention de 3 000 € est attribuée à la commune des Ollières sur Eyrieux pour des procédures de protection du forage AEP Eyrieux-Chauvert et du captage de Bavas.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, une subvention globale de 6 450 € sera répartie entre les bénéficiaires suivants :

- Association Le Village des Musiciens à Saint Martin de Valamas
- Centre socioculturel de Saint Agrève
- Association Les Aimants de l'Ardeyrol à Saint Clément
- Association Les Retrouvailles à Saint Michel de Chabrilanoux
- Team Eyrieux Auto Retro à Dunière sur Eyrieux
- Office de Tourisme Intercommunal Val'Eyrieux à Saint Martin de Valamas
- Association Les Amis de Talaron à Saint Christol
- Sport Nature Loisir Ardèche à Saint Vincent de Durfort